

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le - 2 DEC. 2005

Direction des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par André TENA

☎ : 04.68.51.67 74

☎ : 04.68.51 67 53

A V I S D ' I N S E R T I O N
A U R E C U E I L D E S A C T E S A D M I N I S T R A T I F S

REJET DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE D'UN
MAGASIN A L'ENSEIGNE « BRICO DÉPÔT » A RIVESALTES

Réunie le 30 novembre 2005, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a refusé à la SCI Rivesaltes, agissant en qualité de promoteur, et à la SAS Electro Dépôt, agissant en qualité d'exploitant, l'autorisation de créer un magasin spécialisé en électro-ménager, TV, HIFI, son et informatique, d'une surface de vente de 1990m² à l'enseigne Electro Dépôt, situé parcelles cadastrées section A, n°3348 et 3349, centre commercial Cap Roussillon à RIVESALTES.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de RIVESALTES.

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation,



André TENA

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le **2 DEC. 2005**

Direction des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par André TENA

Tél : 04.68.51.67.74
Fax : 04.68.51.67.53

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE L'EXTENSION D'UN
MAGASIN A L'ENSEIGNE "AQUATIKA"
A PERPIGNAN**

Réunie le 30 novembre 2005, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **accordé** à la SARL AQUATIKA, agissant en qualité d'exploitant du local, l'extension de 240 m², portant sa surface totale de vente à 536 m², d'un magasin de vente de produits de piscine et arrosage à l enseigne "AQUATIKA", situé parcelle cadastrée section BO parcelle n°275, 259 Bd Paul Langevin à PERPIGNAN.

La présente autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de PERPIGNAN.

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation,


André TENA

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Actions Interministérielles

Secrétariat de la CDEC

Dossier suivi par André TENA

Perpignan, le - 2 DEC. 2005

☎ : 04.68.51.67.74
☎ : 04.68.51.67.53

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE EN VUE DE LA CREATION D'UN
MAGASIN A L'ENSEIGNE "LES BRICONAUTES"
A LAROQUE DES ALBERES

Réunie le 30 novembre 2005, la Commission Départementale d'Équipement Commercial des Pyrénées-Orientales a **accordé** à la SARL GCTI, agissant en qualité d'exploitant, l'autorisation de créer par transfert de 1000 m² et extension de 2000 m², portant sa surface totale de vente à 3000 m², un magasin de vente de produits de bricolage et aménagements extérieurs à l enseigne "les Briconautes" situé parcelles cadastrées section AB n°116, 242, 301 et 303, Espace des Albères, CD 618 à LAROQUE DES ALBERES.

La présente autorisation est délivrée sans préjuger des avis et décisions relevant d'autres réglementations.

Le texte de cette décision est affiché pendant deux mois à la Mairie de LAROQUE DES ALBERES.

LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation,


André TENA